

Arrêté temporaire n°370-2025-VAU
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

Le Bourg

Le Maire de Valence-en-Poitou,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 417-11,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU Arrêté N°114-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame CHEMINET Marie-Claude, Maire délégué de la commune déléguée de VAUX,

VU la demande en date du 13/08/2025 émise par le Comité des Fêtes demeurant 1 Rue du 19 mars Vaux 86700 Valence-en-Poitou représenté par Monsieur Patrice CHEMINET Président aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT que l'organisation d'une manifestation rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 15/08/2025 au 16/08/2025

Arrête

Article 1

À compter du 15/08/2025 et jusqu'au 16/08/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Rue de l'église à partir du N°9 jusqu' à l'intersection du chemin de Bouffard
- Rue du 19 mars à compter du N°1 jusqu'à l'intersection du Chemin des Violettes
- Chemin de Bouffard à partir de l'intersection du Chemin des Violettes jusqu'à l'intersection du Chemin de Bouffard-Chemin de Chauveau
- Impasse du Gué
- Parking de la salle des fêtes (entrée située le long du Chemin de Bouffard) - Place du Souvenir Français:

- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit du vendredi 15 août 2025 à 5 heures du matin jusqu'à deux heures du matin . Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- Pendant certaines phases, la circulation peut être interrompue, de 08 h 00 à 18 h 00, par périodes n'excédant pas à partir de 5 heures jusqu'à 2 heures du matin ; Une déviation sera mise en place (plan annexé).

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Comité des Fêtes.

Article 3

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valence-en-Poitou, le 14 août 2025

Pour le Maire,

Maire délégué de VAUX



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Cheminet'.

Marie-Claude CHEMINET

DIFFUSION:

- Comité des Fêtes
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Responsable des Services Techniques
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Département :
VIENNE

Commune :
VALENCE EN POITOU

Section : A
Feuille : 278 A 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 14/08/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC Poitiers
15, rue de Slovénie CS 60565 86021
86021 POITIERS Cedex
tél. 05 49 38 24 16 -fax
ptgc.860.poitiers@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

